

## Compte-rendu de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six s'est réuni, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Stéphane RAMOND, Maire.

### **Etaient Présents : 15**

Stéphane RAMOND, Maire, Christophe CHATELAIN, Clément COULON, Hélène HEURTAULT, Olivier JURAIN, Adjoint, Patrick OLIVIER, Octavine TOIN, conseillers municipaux délégués, Frédéric RELANGE, Lila LEBRET, Florence TOURNANT, Aurélie AUBRY, Thierry BOULAY, Julie NAVEAU, Mélanie BIÉ, Laurent VOYER

### **Etaient absents excusés : 4**

Catherine MOGET-COSSON, Jean-Michel MOTTIER, Vincent REY, Déborah JEAN DIT BERTHELOT,

### **Pouvoirs : 3**

Catherine MOGET-COSSON a donné pouvoir à Stéphane RAMOND

Jean-Michel MOTTIER a donné pouvoir à Octavine TOIN

Vincent REY a donné pouvoir à Christophe CHATELAIN

Hélène HEURTAUT a été désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu CM du 19 mai 2026
2. Élection des délégués du Conseil Municipal pour l'élection des sénateurs
3. Désignation membres supplémentaires commission communale des impôts directs (CCID)
4. Effacement de dettes
5. Désignation membres commissions thématiques de la CC Haute Sarthe Alpes Mancelles
6. Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels
7. Tarifs restaurant scolaire 2026-2027
8. Dispositif « argent de poche »
9. Affaires diverses

### Délibération n°2026058 : Approbation compte-rendu CM du 19 mai 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte-rendu de la séance du 19 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte-rendu de la séance du 19 mai 2026.

## Délibération n°2026059 : Élection des délégués du Conseil Municipal pour l'élection des sénateurs

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le vendredi 5 juin 2026 à 20 heures

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la note d'information ministérielle NOR INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 26 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

### *a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Patrick OLIVIER, Olivier JURAIN, Octavine TOIN et Clément COULON.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

### *b) Élection des délégués*

Les candidatures enregistrées :

Liste Stéphane RAMOND :

- *Stéphane RAMOND*
- *Catherine MOGET-COSSON*
- *Clément COULON*
- *Hélène HEURTAUT*
- *Christophe CHATELAIN*
- *Octavine TOIN*
- *Vincent REY*
- *Lila LEBRET*

Liste Julie NAVEAU :

- *Julie NAVEAU*
- *Thierry BOULAY*
- *Mélanie BIÉ*
- *Laurent VOYER*

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Considérant le scrutin dont le déroulement est entièrement retracé dans le procès-verbal d'élection ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	19
Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	18

Ont obtenu :

- Liste Stéphane RAMOND :	14 voix
- Liste Julie NAVEAU :	4 voix

Sont élus délégués :

1. Stéphane RAMOND
2. Catherine MOGET-COSSON
3. Clément COULON
4. Hélène HEURTAUT
5. Julie NAVEAU

Sont élus suppléants :

1. Christophe CHATELAIN
2. Octavine TOIN
3. Vincent REY

### **Délibération n°2026060 : désignation membres supplémentaires CCID**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2026041 désignant les membres de la commission communale des impôts directs.

A la demande des services fiscaux monsieur le Maire propose une liste de 6 noms supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Valide** la liste modifiée de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs figurant en annexe de la présente délibération.

**Charge** monsieur le Maire de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques.

## Délibération n°2026061 : Désignation membres commissions thématiques

### CC Haute Sarthe Alpes Mancelles

Monsieur le Maire détaille les élus désignés pour siéger dans les différentes commissions thématiques de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles :

- Développement économique : Olivier JURAIN
- Planification : Stéphane RAMOND
- Tourisme : Catherine MOGET-COSSON
- Social/Santé : Hélène HEURTAUT
- Espace France Service/habitat/Mission Locale : Hélène HEURTAUT
- Finances : Stéphane RAMOND
- Voirie/Fourrière/Assistance aux communes : Christophe CHATELAIN
- Gestion des équipements sportifs/  
Soutien aux associations : Clément COULON
- Nouveaux projets/intelligence artificielle : Christophe CHATELAIN
- Déchets : Lila LEBRET
- Bâtiments travaux/équipements : Stéphane RAMOND
- GEMAPI : Patrick OLIVIER
- SPANC/Energies renouvelables : Christophe CHATELAIN
- Mobilité : Vincent REY
- Conseil d'établissement EMDT : Stéphane RAMOND – Catherine MOGET-COSSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour, 4 contre),

**Valide** la proposition des membres désignés au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles telle que ci-dessus ;

**Charge** monsieur le Maire de transmettre cette liste à la Communauté de Communes.

## Délibération n°2026062 : Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Vu :

- le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 811-1,
- le Code du travail, notamment ses articles L. 4121-3 et suivants et R. 4121-1 et suivants,
- le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- la circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique,
- l'avis du *F3SCT* en date du 4 juin 2026,

M. le Maire rappelle que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

L'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présente un caractère obligatoire.

Cette évaluation des risques a été réalisée par unité de travail et les agents ont été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le document unique sera consultable en version matérialisée au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour, 1 abstention),

**Valide** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération ;

**Approuve** l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'action issu de l'évaluation des risques professionnels et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation du document unique ;

**Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Autorise** M. le Maire à signer tous les documents correspondants et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération n°2026063 : Tarifs restaurant scolaire et garderie 2026-2027

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de reconduire les tarifs 2025-2026 du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire,

**Valide** les tarifs 2026-2027 annexés à la présente délibération

**Autorise** monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Niveaux	<i>Année scolaire 2025-2026</i>	<i>Année scolaire 2026-2027</i>
Maternelles commune	3,80 €	<b>3,80 €</b>
Maternelles hors-commune	4,65 €	<b>4,65 €</b>
Elémentaires commune	4,00 €	<b>4,00 €</b>
Elémentaires hors-commune	4,95 €	<b>4,95 €</b>
Collège élève commune	4,90 €	<b>4,90 €</b>
Collège élève hors-commune	5,40 €	<b>5,40 €</b>
Adultes	7,30 €	<b>7,30 €</b>
Repas occasionnel : majoration de 1€ des tarifs indiqués dans le tableau		
<b>Tarif commune appliqué aux élèves d'ULIS</b>		
Garderie matin	1,85 €	<b>1,85 €</b>
Garderie soir	2,75 €	<b>2,75 €</b>

## Délibération n°2026064 : Mini-Golf – Saison 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a repris la gestion du mini-golf en régie en juillet 2022 et qu'il y a lieu de fixer les dates d'ouverture ainsi que les tarifs pour la saison 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** que pour la saison 2026, le mini-golf sera ouvert du mercredi 1<sup>er</sup> juillet au lundi 31 août de 14h à 19h ;

**Précise** que le mini-golf sera fermé les lundis ;

**Valide** les tarifs annexés à la présente délibération ;

**Charge** monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à effectuer toute démarche et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Tarifs Mini-Golf 2026**

	<b>Tarifs TTC</b>
Ticket adulte	2,50 €
Ticket enfant	1,50 €
Groupes (à partir de 6 personnes)	2,00 €/adulte
	1,00 €/enfant
Café (sachet)	1,00 €
Jus de fruits (20cl)	1,50 €
Sodas (33cl)	2,00 €
Eau de source (50cl)	1,00 €
Eau gazeuse (33cl)	2,00 €
Barre Glacée	1,50 €
Bâtonnet glace	1,50 €
Glace à l'eau	1,00 €

## Délibération n°2026065 : Dispositif « Argent de poche »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale,

Considérant l'intérêt de permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail et de s'engager dans des actions d'intérêt général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place du dispositif « Argent de poche » et décide de sa mise en œuvre dans les conditions suivantes :

Article 1 :

La commune met en place un dispositif «Argent de poche» à destination des jeunes de 14 à 17 ans résidant sur la commune.

Article 2 :

Les jeunes pourront effectuer des missions ponctuelles au sein des services municipaux (services techniques, animation, administration, etc.) et seront encadrés par des agents, des élus ou des bénévoles.

Article 3 :

Chaque mission aura une durée maximale de 3 heures.

Article 4 :

En contrepartie, une gratification forfaitaire de 15 euros par mission sera versée à chaque participant.

Article 5 :

Le nombre de missions par jeune pourra être limité afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier du dispositif.

Article 6 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 7 :

Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui, est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du dispositif.

**Droit de préemption**

Monsieur le Maire, en application de la délibération n° 2026027 du 27 mars 2026, porte à la connaissance du Conseil Municipal les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) concernant des parcelles soumises au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :

Monsieur le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

- Section AB, parcelle n°54 – 122 avenue de la Division Leclerc (2026-03)
- Section AE, parcelle n°691 – 11 rue Bourgeoise (2026-04)
- Section AC, parcelles n°418 – 17 rue de la Motte (2026-05)
- Section A, parcelle n°973 – 10 rue de l'Ouche de Bert (2026-06)
- Section AE, parcelle n°409 – 1 rue de Bel Air (2026-07)

**Affaires diverses**

Prochain conseil municipal : 3 juillet 2026 à 20h00

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

la séance est levée à 20h45

Le Maire

La secrétaire